Commune de Duisans Séance du Conseil municipal du 08 Avril 2015 Compte rendu de Séance

L'an deux mille quinze le huit avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Éric POULAIN, Maire, en suite de convocation en date du premier avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le même jour.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames Geneviève MEURICE, Danielle DEVAUX, Véronique DIENG, Isabelle MARCHAND et Messieurs Eric POULAIN, David FOUCART, Christophe CUISINIER, Christian LESAGE, Pascal HEMERY, Etienne DUCHÂTEAU et Philippe BRASSARD.

<u>Étai (ent) absent(s) – excusé(s)</u>: Mesdames Aline DELATTRE (pouvoir donné à M. Christophe Cuisinier), Marie Ange DUSSART, Magalie LARIVIERE et Monsieur Michel BOILDIEU (pouvoir donné à M. Eric POULAIN).

Conseillers en exercice :		Présents :	Votants :	
15		11	13	

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Pour la présente séance, M. CUISINIER Christophe ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour ces fonctions qu'il accepte.

DELIBERATION N°1:

La séance ouverte,

Vu le projet du Budget Primitif Commune de l'exercice 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le Budget Primitif Commune de l'exercice 2015 dont les chiffres se présentent ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 192 534.00	1 534 751.57
-Réelles	1 008 408.08	1 184 534.00
-D'ordre	184 125.92	8 000.00
-Excédent de Fonctionnement reporté		342 217.57
INVESTISSEMENT	999 255.38	1 096 191.47
-Réelles	968 000.00	358 261.00
-Restes à réaliser 2014	23 255.38	/
-D'ordre	8 000.00	184 125.92
-Excédent d'investissement reporté		553 804.55

DELIBERATION N°2:

Monsieur le Maire informe le Conseil que le produit fiscal 2015 à taux constant est de 593 355€. Il informe les élus qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour atteindre l'équilibre du budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De ne pas augmenter les taux d'imposition et de garder les taux suivants nécessaire à l'équilibre du budget pour l'année 2015 :

Taux de la taxe d'habitation : 23.50% Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 12.60% Taux sur le Foncier Non Bâti : 38.40%

DELIBERATION N°3:

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des travaux dans le Presbytère pour le transformer en maison des sociétés, à destination notamment des associations.

Il rappelle que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 et qu'une étude a déjà permis de chiffrer les travaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De réaliser les travaux de réhabilitation du Presbytère.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de mener toutes les démarches administratives relatives à ce projet ainsi qu'à réaliser les dossiers de demande de subventions.

DELIBERATION N°4:

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser des travaux au Club House, bâtiment se trouvant au centre de la commune. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Il rappelle que l'an dernier des travaux ont déjà permis de raccorder le bâtiment au réseau d'assainissement. Pour 2015, les travaux prévus sont : aménagement intérieur, ravalement de facade et changement des menuiseries extérieures.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De réaliser les travaux du Club House situé 19 Grand Rue.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de mener toutes les démarches administratives relatives à ce projet ainsi qu'à réaliser les dossiers de demande de subventions.

DELIBERATION N°5:

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Geneviève Meurice, Adjointe à l'animation.

Il informe que le Conseil a décidé d'offrir aux enfants des 2 écoles de la commune un ticket manège ou une boisson.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'offrir aux enfants des 2 écoles de la Commune un ticket pour le manège ou pour une boisson.
- Le montant total sera facturé par le propriétaire du manège et par le Comité des Fêtes contre la remise des tickets utilisés.

DELIBERATION N°6:

M. le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions dans l'ancien cimetière est en cours. Celle-ci a débuté en 2011, parallèlement à la construction du nouveau cimetière.

Celle-ci doit suivre plusieurs conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. La décision de reprise doit être prononcée après un délai de 3 ans minimum, le délai commençant à courir après l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès verbal soit le 20 février 2015. Un mois après la

Conseil du 08 Avril 2015 - Compte rendu - page 2

notification du procès verbal constatant à nouveau l'état d'abandon, le Maire peut saisir le conseil municipal pour décider de la reprise ou non des concessions.

M. le Maire informe les élus que cette reprise permettra de créer un passage entre l'ancien et le nouveau cimetière et qu'elle permettra de répondre à une demande des habitants qui aimerait avoir une concession dans l'ancien cimetière.

Les concessions en état d'abandon sont les suivantes :

Nº de Parcelle	Nº de Concession	Date d'acquisition	Titulaire de la concession Personnes inhumées		
56	11	21/04/1913	PLANCKAERT Nelly DEFONTAINE Augusta née PLANCKAERT	FIANKAFRI Alfred (BLANCHART)	
51	aucun	Inconnue	inconnu	DEGETTE	
48	35	10/12/1919	Famille LESUEUR	LESUEUR Séraphin	
93	42	Inconnue	ROGEZ Irènée et Charles ROGEZ Léonie, Irène,BLIN Elisa Gabriel		
92	51	23/02/2013	DELASSUS - BALAVOINE	DELASSSUS Emile, Lucy, lucien BALAVOINE Lucy	
156	aucun	Inconnue	inconnu	THIBAULT Maurice	
161	aucun	Inconnue	inconnu	ROGEZ	
26	46	28/04/1922	LEPRAND Jules	LEPRAND Jules, PEUGNET Augustine, LEFEBVRE Marie	
31	aucun	Inconnue	inconnu	PARAGOT Lucile	
135	Aucun	Inconnue	Famille LANTOINE -HOCHEDE	HOCHEDE Augustin, FORTEZ Ernestine	
64	Aucun	Inconnue	GREGOIRE Marie		
117 et 118	18 et 76	25/05/1919	Famille BEUGNET-DECOIN	M. Florent BEUGNET Mme Elise Ou Zélie DANCHIN M. François BEUGNET Mme Joséphine BEUGNET	
14	38 BIS	16/10/1913	Mme MORIN MORIN Charles		
85	69	08/11/1933	haguet Edmond	HAGUET Gustave, WAVELET Augustine	
168			Souvenir français	THIBOULT Maurice	
13	60	28/02/1923	Souvenir français	AUCOURT Henri	
44				CADET Fulbert	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De la reprise de la totalité des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION :

-Droit de Préemption Urbain :

VENDEURS	ADRESSE	REF. CADASTRALES	SUPERFICI E en m²	ACHETEURS
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE (EX PROPRIO : M. ET MME BERNARD)	2 ALLEE DU HERON	B 611 (bâti)	1201	M. LECERF ET MME FICHEUX A ARRAS
DELAY MARINETTE	LIEUX-DITS : LES TERRES DU HAMEAU, LES PRECHEUX, LE RIDEAU A CRINCHONS, LE CHEMIN DES MEUNIERS	ZK 59 – 45 – 42 ZH 28 ZE 30 (non bâti)	66 548	M. ET MME CANESSE A NEUVILLE ST VAAST
DE CHAIGNEAU HELENE	12 RTE DE MAROEUIL (MAISON SEGARD ROLAND)	B 38-39-40-51- 554 (bâti et non bâti)	23 402	M. ARNAUD LECLERCQ (ETRUN)
DELADERIERE PIERRE	LIEU-DIT « LA JUSTICE »	ZK 4 (non bâti)	16 783	M. ET MME WILLOQUAUX (DUISANS)

QUESTIONS DIVERSES:

- Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.